



REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Mmes et MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de Roullet Saint Estèphe sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de Roullet St Estèphe Salle de réunion 42 rue National du **26 janvier 2026 au 20 février 2026 (inclus)** de 9h à 12h et de 14h à 16h30 sauf les mardis uniquement de 9h à 12h.

En outre, **les géomètres** se tiendront à leur disposition du **16 février au 20 février 2026 (inclus)** de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30. – **sur rendez-vous** à prendre par courriel au sdnc-bnic.limoges@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au **06 17 48 16 99** ou au **06 12 40 26 27** pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites.

A Roullet Saint Estèphe, le

AFFICHÉ

DU 13/01/26
AU 20/02/26

Le Maire



